



Qui est en tort dans cet accident ?

Par **karl14000**, le **31/05/2015** à **13:15**

Bonjour

Je suis entré en collision avec une voiture. Au départ, je suis sûr que je ne suis pas en tort mais en discutant avec diverses personnes je commence à douter compte tenu de l'impact et la position de la voiture du tiers. Je vous explique.

Je circule sur une route prioritaire. J'arrive à un carrefour avec 2 routes se croisant perpendiculairement (4 directions possibles). Un véhicule arrive de la route de gauche où un stop est présent. J'ignore s'il a grillé le stop ou s'il a mal regardé (il a simplement dit que j'arrivais trop vite ce qui est faux), il s'est engagé pour rejoindre la route en face donc en traversant ma route. Je le vois tardivement, je freine et je klaxonne mais je ne peux pas l'éviter. J'entre en collision avec un choc important mais pas violent (les airbags ne se déclenchent pas). Jusque là tout va bien (façon de parler). Sauf que l'accident a lieu alors que l'autre véhicule a dépassé la moitié du carrefour. Je le tape alors qu'il se trouve sur ma voie et j'abime, avec l'avant de ma voiture, le côté droit de sa voiture de la fin de la portière avant à l'ensemble de la portière arrière...

Certains me disent que, comme la collision a eu lieu sur ma voie et que j'abime la partie arrière de sa voiture, je risque d'être en tort..... Qu'en pensez-vous ??? Je vous remercie pour vos réponses.

Merci.

Par **moisse**, le **31/05/2015** à **15:18**

Bonjour,

Votre adversaire est en tort à 100%.

C'est le cas 51 du barème IRSA dont sont convenues entre elles les compagnies d'assurance. Même si votre adversaire a un radar dans l'œil, comme il le prétend, il n'a pas respecté un panneau lui imposant l'arrêt impératif et de céder le passage aux véhicules circulant déjà sur la route coupée.

Code de la route R415-6

Par **Lag0**, le **01/06/2015** à **07:22**

Bonjour,

Les informations de moisse sont tout à fait exactes. Reste maintenant à savoir comment a été rempli le constat, en particulier les cases cochées...

Par **moisse**, le **01/06/2015** à **09:42**

Bien des automobilistes méconnaissent cette règle qui impose de céder le passage aux véhicules circulant à droit comme à gauche.

C'est ainsi que dans mon secteur, il y a une grande ligne droite de 3 km bien utile pour doubler camions, tracteurs...

Sauf quand un abruti débouche d'un STOP de l'autre côté et s'engage en face à face.

Par **karl14000**, le **01/06/2015** à **22:40**

Moi j'ai coché "arrive de la droite a un carrefour" lui n'a rien coché car selon lui il s'est arrêté au stop... Il n'a ajouté aucune observation et a signé. le stop apparait sur le croquis du constat

Par **Tisuisse**, le **02/06/2015** à **07:22**

Bonjour,

Il faut cocher, dans sa colonne, la case 17 "n'avait pas observé un signal de priorité".

Par **alterego**, le **02/06/2015** à **09:33**

Bonjour,

Signé de chacun de vous, le constat génère la responsabilité de l'accident, totale pour l'un et

nulle pour l'autre ou partagée.

Votre adversaire étant manifestement plus expérimenté que vous dans la rédaction d'un constat amiable, il est possible qu'il ait fait en sorte qu'il lui soit favorable. Classique !

Cela expliquerait les torts que vous attribuent certains de vos amis, à moins qu'ils ne vous chinent...

Rapprochez-vous de votre assureur.

Cordialement